



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Enseignants

Question écrite n° 7859

### Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la mission confiée aux enseignants dans les lycées franco-étrangers ou français à l'étranger. Il lui rappelle que cette mission a un double objectif : promouvoir la politique culturelle de la France ; procurer un enseignant de qualité. La réussite au concours de l'agrégation répond particulièrement à ce double objectif. Or les lauréats ne retrouvent que très rarement leur poste après plusieurs mois d'inquiétude et d'intervention des syndicats. Il lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour que la compétence retrouve sa priorité, et que puisse être développée une politique de gestion du personnel enseignant commune avec le ministère de l'éducation nationale.

### Texte de la réponse

La promotion de la culture française et de la qualité de l'enseignement est une préoccupation constante de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui gère le réseau des établissements scolaires hors de France et les enseignants qui y sont affectés. L'accès au corps des professeurs agrégés, par concours ou par liste d'aptitude, implique toutefois le passage dans une catégorie supérieure d'emplois, qui n'est pas toujours possible en raison du nombre limité des supports budgétaires correspondants. Le maintien en poste des enseignants promus implique en outre un surcoût (majoration du traitement et réduction du service hebdomadaire) qui greève lourdement le budget de l'agence. Celle-ci s'efforce d'anticiper les promotions de ses agents en remodelant sa pyramide d'emplois, afin d'éviter, dans la mesure du possible, de mettre fin au détachement des intéressés. Lorsqu'une telle mesure apparaît inévitable, elle est prise en concertation avec les services de gestion du personnel au ministère de l'éducation nationale, afin que la réintégration de l'agent s'effectue dans les meilleures conditions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bataille Christian](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7859

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 3971

**Réponse publiée le :** 11 avril 1994, page 1776